

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2020/07/21-03-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 21 juillet 2020, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Vu le budget prévisionnel approuvé par le Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université,

DECIDE :

OBJET : Budget rectificatif n°1 - 2020

1. Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- / 7788 ETPT dont 6431 ETPT sous plafond
- / 804 544 287 € d'autorisations d'engagement dont :
 - o 531 936 743 € personnel
 - o 145 410 782 € fonctionnement
 - o 0 € intervention
- o 127 196 762 € investissement
 - / 746 295 342 € de crédits de paiement o 531 936 743 € personnel
 - o 115 490 499 € fonctionnement
 - o 0 € intervention
- o 98 868 100 € investissement
 - / 681 606 245 € de prévisions de recettes
 - / - 64 689 097 € de solde budgétaire

2. Le Conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- / - 27 609 097 € de variation de trésorerie
- / 174 613 € de résultat patrimonial
- / 12 833 613 € de capacité d'autofinancement
- / +17 047 915 € de variation de fonds de roulement

Cette délibération est adoptée avec 29 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 33

Fait à Marseille, le 22 juillet 2020


Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université